

Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)

Strasbourg, 21 juin 2024

GREVIO(2024)LD33

Liste des décisions adoptées lors de la 33^e réunion (18-21 juin 2024)

L'ordre du jour adopté de la 33^e réunion figure en annexe.

1. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Le GREVIO a adopté son projet d'ordre du jour (voir Annexe) et son projet d'ordre des travaux.

2. Point 4 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la 32^e réunion du GREVIO et des questions soulevées

Le GREVIO a adopté le projet de rapport de sa 32^e réunion (doc. GREVIO(2024)RAP32-prov). Le rapport final de la réunion est publié sous la référence GREVIO(2024)RAP32.

3. Point 8 de l'ordre du jour : Approbation du rapport du 5^{ème} rapport générale des activités du GREVIO

Le GREVIO a adopté son cinquième rapport général des activités, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Le rapport sera publié au cours de l'année 2024.

Premier cycle d'évaluation thématique

4. Point 9 de l'ordre du jour : Adoption du rapport final sur l'Albanie

Le GREVIO a adopté son rapport final sur l'Albanie, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

5. Point 10 de l'ordre du jour : Adoption du rapport final sur l'Autriche

Le GREVIO a adopté son rapport final sur l'Autriche, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

6. Point 11 de l'ordre du jour : Adoption du rapport final sur Monaco

Le GREVIO a adopté son rapport final sur Monaco, tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Conformément au Règlement intérieur du GREVIO (Règle 44 – Rapport et conclusions), le rapport sera transmis aux autorités nationales qui seront invitées à soumettre leurs derniers commentaires. Le rapport et les commentaires éventuels reçus des autorités nationales seront rendus publics et envoyé au Comité des Parties.

7. Point 12 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet de rapport sur la Finlande

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport sur la Finlande en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

8. Point 13 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet de rapport sur Monténégro

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport sur Monténégro en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

9. Point 14 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet de rapport sur l'Espagne

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport sur l'Espagne en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

10. Point 15 de l'ordre du jour : Approbation de l'avant-projet de rapport sur la Suède

Le GREVIO a approuvé le projet de rapport sur la Suède en prenant compte d'un certain nombre de modifications. Conformément au paragraphe 10 de l'article 68 de la Convention, le projet de rapport sera transmis aux autorités nationales pour commentaires. En outre, et conformément à son Règlement intérieur (article 43 du règlement), le GREVIO a convenu de fixer un délai de deux mois pour recevoir ces commentaires.

11. Point 19 de l'ordre du jour : Nomination des rapporteurs pour les visites d'évaluation

Compte tenu du calendrier prévu par le GREVIO pour l'évaluation des Etats parties à la Convention, le GREVIO a désigné deux rapporteurs et un rapporteur suppléant pour chacun pour le premier cycle d'évaluation des pays suivants : Andorre, Belgique, Bosnie et Herzégovine, Estonie, Malte, Pologne, Roumanie, Saint Marin, et Slovaquie. Il a également désigné deux rapporteurs et trois rapporteurs suppléants pour le cycle d'évaluation de référence pour l'Ukraine, deux rapporteurs et un rapporteur suppléant pour le cycle d'évaluation de référence la Lettonie et trois rapporteurs et un rapporteur suppléant pour le cycle d'évaluation de référence de l'Union Européenne.

12. Point 23 de l'ordre du jour : Dates de la prochaine réunion

Le GREVIO a décidé de tenir sa 34^e réunion du 15 au 18 octobre 2024 à Strasbourg, sa 35^e réunion du 25 au 28 mars 2025 et sa 36^e réunion du 1^{er} au 4 juillet 2025 également à Strasbourg.

ANNEXE

Ordre du jour de la 33^e réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Questions administratives et budgétaires
4. Adoption du rapport de la 32^e réunion du GREVIO et questions soulevées
5. Rapport oral du Bureau
6. État des signatures et ratifications de la Convention
7. Méthodes de travail
8. Adoption du 5^e rapport général sur les activités du GREVIO

1^{er} cycle d'évaluation thématique

9. Adoption du rapport final sur l'Albanie
10. Adoption du rapport final sur l'Autriche
11. Adoption du rapport final sur Monaco
12. Approbation de l'avant-projet de rapport sur la Finlande
13. Approbation de l'avant-projet de rapport sur le Monténégro
14. Approbation de l'avant-projet de rapport sur l'Espagne
15. Approbation de l'avant-projet de rapport sur la Suède
16. Compilation des évolutions et des pratiques positives
17. Informations sur les activités de coopération du Conseil de l'Europe présentant un intérêt pour le GREVIO
18. Représentation/participation de membres du GREVIO et de son Secrétariat à des événements présentant un intérêt pour le GREVIO
19. Désignation de rapporteur·es
20. Communications reçues contenant des informations pour examen par le GREVIO
21. Exposés présentés par des membres du GREVIO dans leur domaine d'expertise
22. Informations reçues du Comité des Parties
23. Dates des prochaines réunions
24. Points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion
25. Questions diverses

26. Approbation de la liste des décisions adoptées lors de la 33^e réunion